



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

33 COM

Distribution limitée

WHC-09/33.COM/10B

Paris, 29 mai 2009

Original: anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-troisième session

Séville, Espagne

22 - 30 juin 2009

Point 10 de l'ordre du jour provisoire : Stratégie globale pour une Liste du patrimoine mondial représentative, équilibrée et crédible

10B Stratégie globale de formation

RESUME

Ce document contient de l'information sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie globale de formation (SGF) depuis décembre 2004.

Ce document est composé de trois parties:

Partie I : Rapport sur les activités mises en œuvre dans le cadre de la SGF depuis décembre 2004;

Partie II: Rapport sur les Manuels de référence

Partie III: Explications portant sur la nouvelle approche adoptée dans le développement d'Instituts de formation et de recherche sur le patrimoine mondial

Projet de décision: 33 COM 10B voir paragraphe IV.

I - Antécédents

1. La Stratégie globale de formation et le plan d'action prioritaire pour le patrimoine mondial culturel et naturel ont été adoptés par le Comité du patrimoine mondial durant sa 25e session (Helsinki, 2001) (Voir document *WHC-01/INF.208/24*). Avec des révisions intermittentes par le Comité, la Stratégie globale de formation a poursuivi les objectifs stratégiques suivants, liés à l'utilisation de la formation dans les travaux du Comité:
 - a) Renforcer les orientations donnant la priorité à la formation en tant que moyen pour améliorer la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*;
 - b) Encourager l'usage proactif du Fonds du patrimoine mondial pour développer et/ou renforcer les capacités des professionnels, des gestionnaires et des administrateurs impliqués dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* au niveau des sites et au niveau national;
 - c) Intégrer les préoccupations portant sur le patrimoine culturel et naturel dans un cadre de formation unique, basé sur une philosophie et une approche communes;
 - d) S'assurer que la sélection et la conception des activités de formation reflètent les résultats de l'évaluation des besoins actuels exprimés par le Comité, y compris les résultats de l'exercice de rapport périodique et de mise en œuvre de la Stratégie globale;
 - e) S'assurer que les activités et matériaux de formation sur le patrimoine mondial sont menés et produits avec les standards d'excellence pédagogique les plus élevés, tout en accordant l'attention appropriée à la poursuite de la préparation et du suivi;
2. Le Plan d'action prioritaire destiné à mettre en œuvre la Stratégie globale de formation a prévu un cadre de 5 à 10 ans définissant le développement de programmes de formation et des modules spécifiques à la fois régionaux et thématiques. Ce cadre a pour objet de répondre aux besoins de formation dans trois domaines:
 - a) La mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*
 - b) La gestion des biens du patrimoine mondial
 - c) Les qualifications scientifiques, techniques et traditionnelles pour la conservation des biens culturels et naturels.
3. La Stratégie globale de formation confiée à l'ICCROM en 1994, concernait seulement le patrimoine culturel, tandis que la Stratégie globale de formation adoptée à Helsinki en décembre 2001, couvre à la fois le patrimoine culturel et naturel. Depuis, l'UICN a poursuivi ses efforts pour approfondir et renforcer l'attention portée à la formation dans le domaine du patrimoine naturel. Ainsi que demandé dans la Stratégie globale de formation, l'UICN a développé un *Programme-Cadre global pour le développement des capacités dans le domaine du patrimoine naturel*, mis au point dans le contexte de la Stratégie globale de formation et basé sur les résultats de plusieurs réunions et initiatives importantes. Ce *Programme-Cadre pour le développement des capacités dans le domaine du patrimoine naturel* a été adopté par le Comité à sa 7e session extraordinaire (Décision **7 EXT.COM 11**) et un rapport d'avancement a été présenté à sa 31e session (Christchurch, 2007) dans le Document *WHC-07/31.COM/14*.
4. Les sections suivantes illustrent les activités menées depuis la 7e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial dans le domaine du patrimoine culturel, et depuis la 31e session pour le patrimoine naturel, les progrès réalisés sur les Manuels de référence depuis la 32e session (Québec, 2008), et le développement des instituts de formation et de recherche pour le patrimoine mondial.

I- **Rapport sur l'état d'avancement de la Stratégie globale de formation sur le patrimoine culturel et naturel**

A. **Rapport sur l'état d'avancement de la Stratégie globale de formation pour le patrimoine culturel**

5. Depuis la 7e session extraordinaire du Comité du patrimoine mondial en 2004, la Stratégie globale de formation a continué à être mise en œuvre, à la fois aux plans régional et international en ce qui concerne le patrimoine culturel dans les trois domaines-clé de la Stratégie: amélioration de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, amélioration de la gestion des sites du patrimoine mondial et renforcement des compétences techniques, scientifiques et traditionnelles pour la conservation.
6. En ce qui concerne le premier domaine de la Stratégie globale de formation, l'amélioration de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*, l'accent a été principalement mis au cours des trois dernières années, sur le développement d'un cadre conceptuel et de matériel. Ceci a aidé à la création des Déclarations de valeur universelle exceptionnelle ainsi que requis par le Comité du patrimoine mondial dans les *Orientations* révisées de 2005. Ce travail a conduit à l'organisation d'ateliers, en étroite coopération avec ICOMOS, IUCN et le Centre, dans la Région des Etats arabes et en Afrique subsaharienne destinés à accroître les capacités des professionnels à rédiger les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle, première étape dans le processus de rapport périodique. Dans les Etats arabes, ces ateliers ont été combinés avec une formation plus générale sur l'exercice de soumission des rapports périodiques lui-même. En Afrique subsaharienne, ces ateliers de formation plus générale sur l'exercice de soumission des rapports périodiques débiteront en 2009. A l'avenir, d'autres régions organiseront aussi des ateliers, à la fois sur les Déclarations de valeur universelle exceptionnelle et sur l'exercice de soumission des rapports périodiques, au fur et à mesure que ce processus avance. En ce qui concerne le processus d'inscription, on peut noter plus particulièrement les ateliers financés par le Fonds africain du patrimoine mondial, en collaboration avec le Centre du patrimoine mondial, les organisations consultatives, le Centre de développement du patrimoine en Afrique et l'Ecole du patrimoine africain (EPA). Un premier atelier s'est tenu au Lesotho en novembre 2008 pour les pays anglophones, tandis qu'un deuxième a été organisé en mai 2009 au Bénin, destiné aux pays francophones. Le renforcement des capacités pour les inscriptions a aussi été traité par le biais de la création d'un manuel de référence sur ce sujet (cf. ci-dessous).
7. A propos du deuxième domaine de la Stratégie globale de formation, l'amélioration de la gestion des sites du patrimoine mondial, un deuxième manuel de référence est en préparation pour les sites du patrimoine culturel, comme un *alter ego* de celui qui est en train d'être testé sur les sites du patrimoine naturel. Le manuel pour les sites du patrimoine culturel sera basé sur la recherche en cours à l'ICCROM, portant sur les systèmes de gestion. Des cours spécifiques dans ce domaine incluent le cours régional annuel AFRICA 2009 (trois mois) en planification de la gestion, et le programme régional ATHAR (Etats arabes) qui se tient tous les deux ans. L'ICCROM a aussi fait équipe avec le nouvel Institut pour la formation et la recherche sur le patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique (WHITR-AP), pour un cours de deux semaines sur la planification de la gestion, tenu à Shanghai, Chine, en 2008. Le renforcement des capacités de gestion des sites du patrimoine mondial s'effectue aussi au niveau du troisième cycle universitaire dans un certain nombre d'universités et instituts dans le monde. Ceci comprend (sans se limiter à eux) l'Université de Tsukuba au Japon, la Brandenburger Technische Universität Cottbus en Allemagne et le programme de maîtrise Le patrimoine mondial au travail en Italie (en association avec l'Université de Turin, l'Université polytechnique de Turin et d'autres organisations).
8. Dans le troisième domaine de la Stratégie globale de formation, le renforcement des compétences scientifiques, techniques et traditionnelles pour la conservation, l'ICCROM a lancé un nouveau cours sur la Conservation du patrimoine bâti en 2007 (basé sur son cours précédent de conservation architecturale), et a redémarré un cours sur la Stratégie globale de formation

Conservation de la pierre en 2009. Ces cours s'additionnent à ceux effectués sur la Conservation du bois et la Conservation de l'architecture moderne. Ces cours, tout en ne s'adressant pas spécifiquement à une audience « patrimoine mondial », comptent souvent des professionnels travaillant sur des sites du patrimoine mondial parmi leurs participants. De surcroît, en 2009, un atelier sur les paysages culturels du patrimoine mondial a constitué une partie du cours sur le patrimoine bâti. Les compétences techniques, scientifiques et traditionnelles sont aussi promues comme faisant partie des programmes AFRICA 2009 et ATHAR, de même que d'autres cours nationaux ou régionaux organisés par des partenaires du patrimoine mondial.

9. Au cours des cinq années écoulées, si on considère l'ajout d'un certain nombre de programmes universitaires (ci-dessus mentionnés) ayant trait à la conservation du patrimoine mondial, ainsi que l'impulsion donnée au sein du système du patrimoine mondial pour la création d'une série de centres régionaux de catégorie 2 pour la formation et la recherche sur le patrimoine mondial (cf. ci-dessous), l'ICCROM a le sentiment qu'il est nécessaire de mettre à jour la Stratégie globale de formation pour tenir compte de ces nouvelles ressources en matière de formation et assurer une approche bien planifiée du renforcement des capacités pour le patrimoine culturel et naturel. En outre, l'ICCROM croit fermement que le moment est venu de fournir des directions claires et comprendre les implications de cette Stratégie en matière de ressources. Aussi il est proposé d'organiser une réunion importante au cours du prochain biennium, afin de présenter une Stratégie globale de formation révisée et à cette fin, de demander au Comité d'approuver un montant de 30,000 USD pour cet objectif (proposition de l'ICCROM incluse dans le document relatif au budget *WHC-08/33.COM/16B*).

B. Rapport d'avancement de la Stratégie globale de formation sur le patrimoine naturel

10. Un atelier a été organisé au Siège de l'UICN en juin 2008, pour réunir un petit groupe de personnes-clé afin de discuter des approches coordonnées pour la formation et le renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine mondial naturel. L'atelier comprenait des représentants de l'UICN; de l'ICCROM; du Centre du patrimoine mondial; d'institutions de coopération universitaire (Conservation internationale de la nature, BfN, Allemagne; le Mweka College, République-Unie de Tanzanie; l'Institut de formation et de recherche sur le patrimoine mondial pour l'Asie et le Pacifique, Chine; le Wildlife Institute, Inde; l'UNITAR, Japon; University College Dublin, Irlande); et le Fonds africain du patrimoine mondial. L'atelier a développé une stratégie actualisée et intégrée pour la formation et le développement des capacités sur le patrimoine mondial naturel.
11. L'UICN considère que, avec un budget annuel de 26.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique, le développement de la formation et du renforcement des capacités sur le patrimoine mondial naturel est le volet le plus pauvrement financé de la *Convention*. En réponse à cela, une proposition spécifique pour un programme de cinq ans a été mise au point afin de traduire les recommandations de l'atelier en un plan de travail intégré, budgété et défini dans sa durée, qui pourra être coordonné avec la formation sur le patrimoine mondial culturel et utilisé comme base pour la recherche de fonds. Un projet de proposition daté de décembre 2008 a été fait en consultation avec l'ICCROM et le Centre du patrimoine mondial. Le budget couvre des activités qui seront mises en œuvre par le Centre du patrimoine mondial, l'ICCROM et l'UICN, et en tant que tel, il s'agit de la première proposition commune pour un programme de travail intégré. La proposition s'est fondée sur l'expérience acquise durant la mise en œuvre du Programme intitulé « Enhancing our Heritage » (Mettons en valeur de notre patrimoine).
12. Les activités suivantes sont traitées dans la proposition : 1) la coordination interinstitutionnelle, 2) la recherche et l'analyse, 3) le financement , 4) les modules de formation, 5) les institutions de coopération universitaire, 6) les événements de formation ad hoc, 7) les sites de formation désignés, 8) les experts du patrimoine mondial, 9) les

processus d'approbation pour les institutions, les événements et les experts et 10) l'évaluation et l'établissement de rapports.

13. Le coût annuel du programme intégré est estimé à 1.153.450 euros ou presque 6 millions d'euros sur une durée de cinq années. Il est proposé que les Etats parties étudient l'allocation de ressources extrabudgétaires pour cet important programme. Ce financement serait complété par un soutien de la part de fondations et du secteur privé. Le plein soutien du Comité du patrimoine mondial sera une condition préalable pour démarrer cette initiative.

II. Manuels de référence

A. Rapport d'avancement sur les Manuels de référence

14. Le Comité du patrimoine mondial dans sa Décision **32 COM 18** a validé le calendrier révisé de publication de la collection de Manuels de référence du patrimoine mondial pour 2008/2009 et alloué un montant total de 139.577 dollars des Etats-Unis d'Amérique pour soutenir le développement et la publication de Manuels de référence présenté dans le Document *WHC-08/32.COM/18*. Il a encouragé les Etats parties à contribuer par des fonds extrabudgétaires au soutien de la publication des titres de cette collection. Il a aussi demandé au Centre du patrimoine mondial de présenter une liste de titres prioritaires pour la collection des Manuels de référence au Comité du patrimoine mondial à sa 33e session en 2009.
15. Depuis la 32e session du Comité (Québec, 2008), la collection de Manuels de référence a été débattue par le Conseil éditorial (membres de l'ICCROM, ICOMOS, UICN et Centre du patrimoine mondial) en septembre 2008 et en janvier 2009 à l'occasion de deux réunions annuelles des organisations consultatives. Les débats ont porté sur: 1) les progrès réalisés dans la préparation et les tests sur le terrain des manuels suivants: (a) *Préparation des propositions d'inscription au patrimoine mondial*; (b) *Gestion des biens naturels du patrimoine mondial*; (c) *Gestion des biens culturels du patrimoine mondial*; (d) *Tourisme, usages publics et présentation / médiation des biens du patrimoine mondial* et e) *Réduction des risques*; 2) les questions de budget liées à leur publication et 3) la liste des futurs titres.
16. Afin d'optimiser les fonds disponibles, le Conseil éditorial a décidé de se concentrer sur la préparation de versions des manuels en PDF en ligne, prêtes à l'impression, plutôt que sur des publications imprimées. Toutefois, des versions imprimées des titres sont prévues pour le plus tôt possible pour ne pas exclure les pays ou les sites sans accès à Internet.
 - a) *Préparer les propositions d'inscription au patrimoine mondial*. La fusion des parties nature et culture, préparée respectivement par l'UICN et l'ICOMOS/ICCROM, sous la forme d'une publication commune, a été entreprise. La version du PROJET harmonisé sera circulée à la 33e session du Comité. La version PDF finalisée est prévue pour novembre 2009.
 - b) *Gérer les biens naturels du patrimoine mondial*. Grâce à la généreuse contribution du Fonds-en-dépôt des Pays-Bas, 40.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique ont permis la rédaction et les tests sur le terrain de ce manuel, étant donné que les fonds disponibles par le biais du Fonds du patrimoine mondial étaient insuffisants. Un premier projet pour les tests sur le terrain sera préparé par l'UICN d'ici la fin février 2010, avec l'objectif de finaliser le manuel d'ici la mi-2010.
 - c) *Gérer les biens culturels du patrimoine mondial*. L'ICCROM, en tant qu'agence chef de file pour la préparation de ce Manuel, a pour objectif d'avoir un projet prêt pour les tests sur le terrain d'ici la fin de l'année.
 - d) *La réduction des risques*. Les tests sur le terrain et la consolidation des commentaires reçus sont actuellement entrepris par l'ICCROM et la finalisation du Manuel est prévue pour août 2009.

B. Liste des priorités des manuels de référence

17. Le Conseil éditorial a débattu des futurs titres envisagés: (a) Tourisme, usages publics et présentation / médiation des biens du patrimoine mondial; (b) Etablissement des Listes indicatives; (c) Suivi des biens du patrimoine mondial et (d) Evaluation de la vulnérabilité des biens du patrimoine mondial aux impacts du changement climatique.
18. Plutôt que d'envisager les trois premiers titres en tant que publications séparées, le Conseil éditorial a décidé de les articuler comme des composantes des deux principaux manuels sur les Propositions d'inscription et la Gestion et de les intégrer dans ces deux publications qui seront disponibles sur Internet et en tant que CD. Ainsi, les Listes indicatives devraient faire partie du manuel sur les Propositions d'inscription, tandis que le Suivi et le Tourisme feront partie du manuel sur la Gestion. Des fonds devront être investis pour rendre l'usage des manuels de référence plus facile et plus efficace en développant des formats et contenus interactifs tels que du matériel en ligne ou des CD, plutôt que des publications imprimées ou sous forme de PDF statiques.
19. D'autre part, en plus des manuels à plusieurs composantes mentionnés ci-dessus, sur les Propositions d'inscription et la Gestion, deux autres Manuels sont proposés: (a) *Evaluation de la vulnérabilité du patrimoine mondial culturel et naturel aux impacts du changement climatique* - ce titre a déjà été approuvé par le 32e Comité; et (b) *Evaluation des impacts des développements sur le patrimoine mondial* - un nouveau titre destiné à fournir des orientations aux sites exposés à des développements et des projets d'infrastructures rapides, afin que les gestionnaires appliquent des politiques de sauvegarde du patrimoine adoptées par les principales banques de développement.
20. La liste des priorités pour le développement de futurs manuels de référence est proposée comme suit:
 - 1) Listes indicatives comme composante du manuel sur les *Propositions d'inscription*;
 - 2) *Suivi et Tourisme / Usages publics* comme composante des deux manuels sur la *Gestion* (biens naturels et culturels);
 - 3) *Evaluation de la vulnérabilité du patrimoine mondial naturel et culturel aux impacts du changement climatique*;
 - 4) *Evaluation des impacts de développements sur le patrimoine mondial*.
21. Un montant de 141.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique est demandé pour approbation par la 33e session du Comité pour la réalisation des deux premiers éléments de la liste susmentionnée durant le biennium 2010-2011 (Voir document sur le budget *WHC-09/33.COM/16B*). Des ressources extrabudgétaires seront recherchées pour permettre la préparation des deux autres titres.

III Instituts de formation et de recherche sur le patrimoine mondial

22. Rapidement, l'importance croissante de la protection du patrimoine culturel et naturel de la planète a mis en lumière le rôle important du développement étendu de la coopération internationale de l'UNESCO pour permettre à l'Organisation de remplir sa mission. Des centres de catégorie 2 placés sous l'égide de l'UNESCO contribuent fortement à la mise en œuvre des programmes de l'UNESCO, à la fois techniquement et financièrement, et soutiennent la protection et la promotion du patrimoine culturel et naturel sous toutes ses formes.
23. A sa 34e session (Octobre 2007), la Conférence générale de l'UNESCO a approuvé l'établissement en Chine de l'Institut pour la formation et la recherche sur le patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique, en tant que centre de catégorie 2 placé sous l'égide de
Stratégie globale de formation

l'UNESCO. L'Institut pour la formation et la recherche sur le patrimoine mondial en Asie et dans le Pacifique (WHITR-AP) a annoncé publiquement le démarrage en septembre 2009 en Chine du Cours avancé d'une durée d'un an sur la conservation et la gestion du patrimoine mondial, pour lequel 10 bourses ont été offertes par le Ministère chinois de l'éducation à des candidats de pays en développement de la Région Asie-Pacifique.

24. Le Conseil exécutif de l'UNESCO à sa 181^e session (avril 2009), a accueilli favorablement les propositions soumises respectivement par le Royaume de Bahreïn et le Gouvernement du Brésil pour l'établissement à Bahreïn d'un Centre régional arabe pour le patrimoine mondial (ARC-WH) (voir document *WHC-09/33.COM/INF.10B*) et au Brésil celui d'un Centre régional de formation et de gestion du patrimoine pour l'Amérique du Sud. Le Conseil a recommandé à la Conférence générale d'approuver à sa 35^e session (octobre 2009) l'établissement à Bahreïn et au Brésil de tels centres sous l'égide de l'UNESCO (catégorie 2).
25. Parallèlement, d'autres propositions similaires pour l'établissement d'Instituts/centres de formation et de recherche sont actuellement en discussion dans un certain nombre d'Etats parties pour assister l'UNESCO dans la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial* dans leurs régions respectives et fournir les moyens d'entreprendre des activités de formation et de recherche spécialisées dans le domaine de la gestion des biens du patrimoine mondial aux niveaux régional et sous-régional, comme une étape concrète pour mettre en œuvre également un des principaux résultats de l'exercice de soumission des rapports périodiques, comme par exemple la satisfaction des besoins prioritaires en formation tels qu'identifiés dans les différents rapports régionaux.
26. De telles initiatives ont aussi pour objectif de fédérer les énergies régionales multiples en faveur de la promotion et de la protection du patrimoine culturel et naturel et de la mobilisation des soutiens financiers régionaux et internationaux pour la conservation du patrimoine mondial incarnés dans les principes de la *Convention du patrimoine mondial*, qui insiste sur l'importance des efforts des Etats Parties "de favoriser la création ou le développement de centres nationaux ou régionaux de formation dans le domaine de la protection, de la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel et d'encourager la recherche scientifique dans ce domaine" (Article 5).
27. Les propositions pour l'établissement de tels centres sont des initiatives autonomes et indépendantes émanant des Etats parties à la *Convention du patrimoine mondial* mais elles devraient être considérées comme des éléments de la coopération entre Etats parties et l'UNESCO, fédératrice des efforts communs pour la formation et les capacités de recherche dans le domaine du patrimoine mondial aux niveaux régional et sous-régional, répondant ainsi aux besoins prioritaires en renforcement des capacités et en formation identifiés dans les divers rapports périodiques et en tant que mise en œuvre concrète de la Stratégie globale de formation adoptée par le Comité du patrimoine mondial.
28. Le Centre du patrimoine mondial soutient les Etats parties dans l'organisation d'un réseau global d'institutions de formation et de recherche pour le patrimoine mondial qui serait établi en tant que centres de catégorie 2 sous l'égide de l'UNESCO, de sorte que toutes les sous-régions du monde soient graduellement et progressivement couvertes.
29. Le Centre du patrimoine mondial coopérera avec les centres de catégorie 2 en créant des synergies avec le réseau Forum UNESCO - Université et patrimoine (FUUP) et d'autres programmes universitaires dans le monde, portant spécifiquement sur le patrimoine mondial, pour établir un réseau de connaissances et de capacités dans le domaine du patrimoine mondial.

IV. Projet de décision

Projet de décision: 33 COM 10B

Le Comité du patrimoine mondial,
Stratégie globale de formation

1. Ayant examiné le document WHC-09/33.COM/10B,
2. Rappelant les décisions 7 EXT.COM 11, 31 COM 14, 32 COM 18 adoptées respectivement à sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004), 31e (Christchurch, 2007) et 32e sessions (Québec, 2008),
3. Accueille favorablement l'établissement d'instituts de formation et de recherche sur le patrimoine mondial à Bahrein et au Brésil et demande au Centre du patrimoine mondial d'informer régulièrement le Comité sur le développement de ces instituts;
4. Demande au Centre du patrimoine mondial, à l'ICCROM, à l'UICN et aux Etats parties ainsi qu'aux institutions de soutien de donner la priorité à l'identification de fonds extrabudgétaires pour la mise en œuvre de la proposition de Programme de formation et de renforcement des capacités sur le patrimoine mondial naturel;
5. Décide d'allouer 141.000 dollars des Etats-Unis d'Amérique pour le développement des formats interactifs des manuels finalisés et des deux titres suivants des manuels de référence pendant le biennium 2010-2011:
 - a) *Listes indicatives comme composante du manuel sur les Propositions d'inscription*
 - b) *Suivi et Tourisme/Usages publics comme composante des deux manuels sur la Gestion (biens culturels et naturels).*